

MTC SPORTS AND LEISURE LTD

PORT-LOUIS



MAURITIUS

CHAMP DE MARS

30 juin 2021

Ref: JT/ks/084-21

Aux : Entraîneurs et Propriétaires

De : Jérôme Tuckmansing

Sujet : Importation des chevaux provenant de L'Afrique du Sud

Mesdames, Messieurs,

En raison de la propagation du «African Horse Sickness», le cabinet ministériel a le 18 juin 2021, amendé les conditions en ce qui concerne l'importation des nouveaux chevaux de l'Afrique du Sud.

En effet, la « Livestock and Veterinary Division » du ministère de l'Agro-Industrie et la Sécurité Alimentaire a décidé de renforcer les mesures d'importation afin de minimiser les risques de l'introduction de cette maladie dans notre pays.

Ainsi, avant leur importation à Maurice tous les chevaux seront placés en quarantaine pendant 14 jours dans un centre accrédité par les autorités vétérinaires du pays exportateur. D'autre part, les importations ne seront permises que pendant la période de juillet à septembre. Et finalement, à leur arrivée à Maurice, les chevaux importés doivent être placés dans une station de quarantaine, approuvée par le «Livestock and Veterinary Division» pendant une période d'au moins quatorze jours.

Suite à ces nouvelles conditions, le MTC Sports and Leisure et les importateurs feront des représentations urgentes auprès du ministère de l'Agro-Industrie afin de trouver des alternatives par rapport à la décision du Cabinet, datant du 18 juin 2021. Le MTCSL vous tiendra au courant des développements.

Cordialement,

Jérôme Tuckmansing
Acting Chief Executive Officer